

20 juil 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 20 juillet 2004](#)

## Fondation Roi Baudouin - COIB

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, le Conseil des Ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal fixant les montants annuels alloués à la Fondation Roi Baudouin et au Comité Olympique et Interfédéral Belge (COIB), à charge des subsides de la Loterie Nationale

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, le Conseil des Ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal fixant les montants annuels alloués à la Fondation Roi Baudouin et au Comité Olympique et Interfédéral Belge (COIB), à charge des subsides de la Loterie Nationale

Afin de faciliter la planification de leurs engagements sur un plus long terme, la Fondation Roi Baudouin et le COIB ont souhaité obtenir la garantie de bénéficier durant plusieurs années consécutives d'une subvention fixe à charge des subsides de la Loterie Nationale et ceci, dès l'exercice 2006. En ce qui concerne la Fondation Roi Baudouin, le projet d'arrêté garantit une dotation fixe de 12.147.581 euros durant 5 années consécutives (2006 à 2010). Pour le COIB, un subside fixe de 1.860.000 euros est garanti durant 4 années consécutives (2006 à 2009).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe